

Bureau Communautaire du jeudi 28 juin 2018

Délibération n° 1

**Concours de maîtrise d'œuvre sur APS en vue de la dévolution
d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation
du Bâtiment 313 en complexe multisports – Autorisation de
signature du marché**

Date de la convocation : 21/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 56

Présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, Mme Josette BOURDEU, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, Mme Fabienne LAYRE CASSOU, M. André BARRET, M. Gérard CLAVE, M. Denis FEGNE, M. Marc BEGORRE, M. Jacques LAHOILLE, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Francis BORDENAVE, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Michel DUBARRY, M. Emmanuel DUBIE, M. Serge DUCLOS, M. Marc GARROCQ, M. Jacques GARROT, Mme Geneviève ISSON, M. Christian LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Alain LUQUET, Mme Evelyne RICART, M. François RODRIGUEZ, M. Philippe SUBERCAZES, M. Francis TOUYA, M. Guy VERGES, Mme Marie-Pierre VIEU, M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

M. André LABORDE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Michel AUSINA, M. Roger-Vincent CALATAYUD, Mme Ginette CURBET, Mme Evelyne LABORDE, M. Roger LESCOUTE, Mme Michèle PHAM-BARANNE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Alain TALBOT, M. Bruno VINUALES

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Francis TOUYA, M. Ange MUR donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE

Absents :

M. Gérald CAPEL

Rapporteur : M. CLAVE

Objet : Concours de maîtrise d'œuvre sur APS en vue de la dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du Bâtiment 313 en complexe multisports – Autorisation de signature du marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1411-5-II, L.5111-4 et L.5211-9,

Vu les articles 88, 89, et 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que leurs avenants ou décisions de poursuivre, quel que soit leur objet, n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président en matière de travaux, fournitures et services,

Vu l'avis du jury de concours du 11/01/2018 sur les candidatures,

Vu l'avis du jury de concours du 08/06/2018 sur les projets,

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération du conseil Communautaire n°19 en date du 28 juin 2017, le bâtiment 313, situé avenue des Forges à Tarbes, appartenant à la ville de Tarbes, a été reconnu d'intérêt communautaire. La Ville de Tarbes a délibéré pour céder à l'euro symbolique ce bâtiment qui accueillera ce complexe multisports.

L'opération concerne donc la réhabilitation et la transformation du bâtiment 313 en complexe multisports.

Il s'agira d'un équipement sportif « polyvalent » offrant la possibilité de pratiquer un grand nombre d'activités sportives et de loisirs indoor. Cet espace sera structuré de la façon suivante :

- Un hall d'accueil unique permettant de desservir les différents espaces du complexe,
- Un pôle sports collectifs intégrant deux terrains de handball et un terrain de basket-ball,
- Un terrain de tennis,
- Un pôle athlétisme avec sa piste circulaire de 5 couloirs et ses sautoirs,
- Un mur d'escalade de niveau international,
- L'ensemble des équipements et locaux « annexes » indispensables au bon fonctionnement de l'établissement : vestiaires / sanitaires / douches, locaux de rangement, locaux techniques...

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a donc débuté cette opération par le lancement d'une procédure de concours en vue de la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 28 Septembre 2017, la date limite de réception des candidatures a été fixée au 03 Novembre 2017 à 17h00.

35 candidatures ont été reçues dans les délais impartis, dont 16 dématérialisées.

Le jury de concours s'est réuni le 11/01/2018, à 10H00 pour prononcer un avis sur les candidatures.

Conformément à l'avis du jury, Monsieur le Président de la Communauté, représentant du pouvoir adjudicateur, a pris un arrêté le 26/02/2018, transmis en Préfecture des Hautes Pyrénées le 26/02/2018 retenant la liste des candidats admis à déposer une offre comme suit :

- Groupement LIGNE 7 (mandataire)/VERDI/ECCO 38
- Groupement IDOM (mandataire)/DUFFAU/ALAYRAC
- Groupement LAURENS & LOUSTAU (mandataire)/V2S/TPFI/SETES/ Groupe GAMBA/PR SPORT

La lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée du dossier de consultation des entreprises, a été adressée aux candidats le 15 Mars 2018. La date limite de dépôt des prestations étant fixée au 14 Mai 2018, 17 Heures. Les trois groupements candidats ont déposé un projet dans les délais impartis.

Le jury de concours s'est réuni le 08/06/2018, à 10H00, pour prononcer un avis sur les projets.

Le jury a classé les projets présentés dans l'ordre suivant :

- 1 Groupement IDOM (mandataire)/DUFFAU/ALAYRAC
- 2 Groupement LAURENS & LOUSTAU (mandataire)/V2S/TPFI/SETES/Groupe GAMBA/PR SPORT
- 3 Groupement LIGNE 7 (mandataire)/VERDI/ECCO 38

Conformément à l'avis du jury, Monsieur le Président de la Communauté, représentant du pouvoir adjudicateur, a désigné, par Arrêté du 12/06/2018, transmis en Préfecture des Hautes Pyrénées le 12/06/2018, comme lauréat du concours le candidat suivant :

Groupement IDOM (mandataire)/DUFFAU/ALAYRAC

Le candidat a été convoqué, conformément à l'article 10-3 du règlement de concours, à une séance de négociation le 20/06/2018 à 15H00. A l'issue de cette séance, il lui a été indiqué que la date limite de dépôt de son offre finale était fixée au 27/06/2018, 17 Heures.

Après examen de cette offre, Monsieur le Président de la Communauté, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé d'attribuer le marché au groupement IDOM (mandataire)/DUFFAU/ALAYRAC.

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président à conclure et à signer le marché à intervenir avec le Groupement IDOM (mandataire)/DUFFAU/ALAYRAC, pour un montant de 612 261,03 € H.T. (taux 8,10%) pour la mission de base et de 30 000 € H.T. pour la mission complémentaire coordination SSI.

Article 2 : d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

à l'unanimité.

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Bureau Communautaire du jeudi 28 juin 2018

Délibération n° 2

**Conservatoire Henri Duparc - Fonctionnement 2018 –
Demandes de subventions**

Date de la convocation : 21/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 56

Présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, Mme Josette BOURDEU, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, Mme Fabienne LAYRE CASSOU, M. André BARRET, M. Gérard CLAVE, M. Denis FEGNE, M. Marc BEGORRE, M. Jacques LAHOILLE, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Francis BORDENAVE, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Michel DUBARRY, M. Emmanuel DUBIE, M. Serge DUCLOS, M. Marc GARROCQ, M. Jacques GARROT, Mme Geneviève ISSON, M. Christian LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Alain LUQUET, Mme Evelyne RICART, M. François RODRIGUEZ, M. Philippe SUBERCAZES, M. Francis TOUYA, M. Guy VERGES, Mme Marie-Pierre VIEU, M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

M. André LABORDE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Michel AUSINA, M. Roger-Vincent CALATAYUD, Mme Ginette CURBET, Mme Evelyne LABORDE, M. Roger LESCOUTE, Mme Michèle PHAM-BARANNE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Alain TALBOT, M. Bruno VINUALES

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Francis TOUYA, M. Ange MUR donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE

Absents :

M. Gérald CAPEL

Rapporteur : Mme ISSON

Objet : Conservatoire Henri Duparc - Fonctionnement 2018 - Demandes de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 donnant délégation au Bureau pour solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du fonctionnement général du Conservatoire Henri Duparc, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées sollicite des subventions auprès de l'état (DRAC), du Conseil Départemental 65, ainsi que du GIP – Politique de la ville, spécifiquement pour la gestion des Orchestres A l'Ecole.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de solliciter des subventions selon le plan de financement suivant :

Etat	105.000€
Département	99.000€
GIP	10.000€
Agglomération TLP	2.825.711€
Dont droits d'inscription	160.000€
Location instruments	21.700€

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité.

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Bureau Communautaire du jeudi 28 juin 2018

Délibération n° 3

Appel à projets dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire

Date de la convocation : 21/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 56

Présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, Mme Josette BOURDEU, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, Mme Fabienne LAYRE CASSOU, M. André BARRET, M. Gérard CLAVE, M. Denis FEGNE, M. Marc BEGORRE, M. Jacques LAHOILLE, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Francis BORDENAVE, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Michel DUBARRY, M. Emmanuel DUBIE, M. Serge DUCLOS, M. Marc GARROCQ, M. Jacques GARROT, Mme Geneviève ISSON, M. Christian LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Alain LUQUET, Mme Evelyne RICART, M. François RODRIGUEZ, M. Philippe SUBERCAZES, M. Francis TOUYA, M. Guy VERGES, Mme Marie-Pierre VIEU, M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

M. André LABORDE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Michel AUSINA, M. Roger-Vincent CALATAYUD, Mme Ginette CURBET, Mme Evelyne LABORDE, M. Roger LESCOUTE, Mme Michèle PHAM-BARANNE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Alain TALBOT, M. Bruno VINUALES

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Francis TOUYA, M. Ange MUR donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE

Absents :

M. Gérald CAPEL

Rapporteur : Mme VIEU

Objet : Appel à projets dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 6 octobre 2016 définissant comme action économique d'intérêt communautaire le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire.

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 donnant délégation au Bureau pour octroyer des subventions et des fonds de concours et signer les conventions afférentes dans la limite des crédits inscrits au budget.

EXPOSE DES MOTIFS :

Plusieurs structures associatives ont déposé un dossier de candidature dans le cadre du troisième appel à projets de l'Economie Sociale et Solidaire 2018 approuvé par le Bureau Communautaire du 22 février 2018. Sur les 7 candidatures, 5 dossiers ont été retenus concernant des dépenses d'investissement autour de trois thèmes majeurs : la coopération économique et/ou mutualisation entre plusieurs structures du territoire ; le démarrage d'une activité d'économie sociale et solidaire avec création d'emploi ; valorisation du patrimoine local : patrimoine bâti, environnemental, culturel, alimentaire, immatériel

Selon les critères de soutien aux différents projets présentés (qualité du dossier, intérêt du projet, nombres d'emplois créés), le plafond de l'assiette ne peut pas dépasser 50 % de l'investissement avec un seuil de l'aide allouée à 10 000 €. Pour rappel l'enveloppe budgétaire de cet appel à projets est de 50 000€ partagés entre les sessions du premier et du second semestre. Les subventions sont uniquement versées après présentation de factures.

- Roc & Pyrène : Cette association d'escalade regroupe 320 licenciés dont 60 en situation de handicap, ce qui en fait la section sport adapté escalade la plus importante de France. Aussi ce club souhaite acheter un minibus afin de travailler en partenariat avec le comité départemental Sport Adapté. Sur un projet d'investissement de 15 000€, une subvention de 5 000€ est proposée.
- La Fédération Léo Lagrange des Hautes Pyrénées réhabilite l'ancien site « Venise Plage » à Bours abandonné depuis plusieurs années. Avec les 8 000€ versés par TLP pour l'appel à projets 2017, des travaux à hauteur de 18 000€ ont été effectués (électricité, rideau métallique, aménagement extérieur, bardage). Pour la seconde phase de travaux, des constructions de toilettes sèches, assainissement des eaux grises et cheminement pour personnes à mobilité réduite. Au total les investissements s'élèvent à 76 669€ et une subvention de 5 000€ est proposée.
- Passing Ecole du Cirque propose 20 projets avec des écoles soit 350 heures avec notamment la volonté de pérenniser les emplois en offrant des temps plein. Aussi, un minibus est nécessaire afin d'aller à la rencontre des écoles et des autres structures. Sur un montant total de 23 300€, une subvention de 6000€ est proposée.
- L'épicerie solidaire Solicèdres souhaite créer un commerce alimentaire de proximité au sein du quartier des Cèdres en favorisant les échanges relationnels. Sur un investissement total de 21 000€ (étagères, présentoirs, armoires réfrigérées, balance, chariot inox, ...), une subvention de 10 000€ a déjà été obtenue de la part de Vinci et un accord avec la mairie d'Aureilhan pour un montant de 1 000€. Une subvention de 3 500€ est proposée.
- SAP Entraide Services est une structure de services à la personne en étant l'employeur de l'aide à domicile qui intervient chez le bénéficiaire. Un véhicule est nécessaire afin de renforcer les services à domicile. Sur un montant de 11 100€, une subvention de 5 500€ est proposée.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Bureau Communautaire du jeudi 28 juin 2018
Délibération n° 3

Accusé de réception en préfecture 065-200069300-20180628-BC28062018_03- DE Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018
--

Article 1 : de participer sous la forme d'une subvention au financement de l'investissement de projets associatifs s'inscrivant dans l'action de l'Economie Sociale et Solidaire, sous réserve de présentation des pièces justificatives :

- ✓ 5 000 € à Roc & Pyrène pour l'achat d'un minibus;
- ✓ 5 000 € à Léo Lagrange pour des équipements d'assainissement ;
- ✓ 6 000 € à Passing Ecole du Cirque pour l'achat d'un véhicule adapté
- ✓ 3 500 € à l'épicerie solidaire Solicèdres pour l'achat d'équipements alimentaires;
- ✓ 5 500 € à SAP Entraide Services pour l'achat d'un véhicule ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité.

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Bureau Communautaire du jeudi 28 juin 2018

Délibération n° 4

**Piscines de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes
Pyrénées : création d'un nouveau tarif**

Date de la convocation : 21/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 56

Présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, Mme Josette BOURDEU, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, Mme Fabienne LAYRE CASSOU, M. André BARRET, M. Gérard CLAVE, M. Denis FEGNE, M. Marc BEGORRE, M. Jacques LAHOILLE, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Francis BORDENAVE, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Michel DUBARRY, M. Emmanuel DUBIE, M. Serge DUCLOS, M. Marc GARROCQ, M. Jacques GARROT, Mme Geneviève ISSON, M. Christian LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Alain LUQUET, Mme Evelyne RICART, M. François RODRIGUEZ, M. Philippe SUBERCAZES, M. Francis TOUYA, M. Guy VERGES, Mme Marie-Pierre VIEU, M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

M. André LABORDE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Michel AUSINA, M. Roger-Vincent CALATAYUD, Mme Ginette CURBET, Mme Evelyne LABORDE, M. Roger LESCOUTE, Mme Michèle PHAM-BARANNE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Alain TALBOT, M. Bruno VINUALES

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Francis TOUYA, M. Ange MUR donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE

Absents :

M. Gérald CAPEL

Rapporteur : M. VIGNES

**Objet : Piscines de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées :
création d'un nouveau tarif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu,

de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 donnant délégation au Bureau pour fixer les droits prévus au profit de la Communauté qui n'ont pas un caractère fiscal.

EXPOSE DES MOTIFS :

Considérant qu'avec la mise en place de nouveaux tarifs dans les piscines de la CA TLP, il convient, pour favoriser l'accès au plus grand nombre de créer un nouveau tarif qui correspond à un abonnement trimestriel. Le montant proposé est de 40 € par trimestre pour les habitants de la CA TLP et 57 € pour les extérieurs.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} juillet 2018 le tarif suivant :

	COMPLEXE AQUATIQUE LOURDAIS	PISCINES BOYRIE TOURNESOL RAUNER	HORS CA TLP
Abonnement trimestriel	40 €	40 €	57 €

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité.

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Bureau Communautaire du jeudi 28 juin 2018

Délibération n° 5

**Acquisition d'un véhicule utilitaire de liaison pour la médiathèque
Louis Aragon : Demande de dotation générale de décentralisation
(DGD)**

Date de la convocation : 21/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 56

Présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, Mme Josette BOURDEU, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, Mme Fabienne LAYRE CASSOU, M. André BARRET, M. Gérard CLAVE, M. Denis FEGNE, M. Marc BEGORRE, M. Jacques LAHOILLE, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Francis BORDENAVE, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Gilles CRASPAY, Mme Andrée DOUBRERE, M. Michel DUBARRY, M. Emmanuel DUBIE, M. Serge DUCLOS, M. Marc GARROCQ, M. Jacques GARROT, Mme Geneviève ISSON, M. Christian LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Alain LUQUET, Mme Evelyne RICART, M. François RODRIGUEZ, M. Philippe SUBERCAZES, M. Francis TOUYA, M. Guy VERGES, Mme Marie-Pierre VIEU, M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

M. André LABORDE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Michel AUSINA, M. Roger-Vincent CALATAYUD, Mme Ginette CURBET, Mme Evelyne LABORDE, M. Roger LESCOUTE, Mme Michèle PHAM-BARANNE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Alain TALBOT, M. Bruno VINUALES

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE, Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Francis TOUYA, M. Ange MUR donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE

Absents :

M. Gérald CAPEL

Rapporteur : Mme ISSON

Objet : Acquisition d'un véhicule utilitaire de liaison pour la médiathèque Louis Aragon : Demande de dotation générale de décentralisation (DGD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 donnant délégation au Bureau pour solliciter des subventions auprès des partenaires financiers pour les dossiers dont la compétence relève de la Communauté.

EXPOSE DES MOTIFS :

La médiathèque Louis Aragon est dotée d'un véhicule de liaison âgé de 14 ans. Son renouvellement a été budgété en 2018, un marché a été lancé pour un ludospace dont la commande a été passée en avril.

Sollicités a posteriori, les services culturels de l'Etat en région ont fait savoir qu'il restait encore possible de solliciter un concours financier de l'Etat au titre de la DGD Concours particulier pour les bibliothèques municipales et départementales 1ère fraction : acquisition de bibliobus [et véhicules de liaison].

Le concours de l'Etat se situe entre 20 et 50 % du coût hors taxes de l'acquisition qui est de l'ordre de 12 503,33 €.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de solliciter un financement au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques », seconde fraction pour l'acquisition d'un véhicule de liaison et de transport des documents pour la médiathèque Louis Aragon et son réseau de lecture publique.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité.

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.